



Liège: l'ultime recours des défenseurs de la maison Rigo est non fondé - 17/10/2017 13:10:34

LIÈGE -

L'action introduite par les opposants à la destruction de la maison Rigo a été déclarée irrecevable et non fondée.

Le tribunal de première instance de Liège a déclaré, ce mardi matin, l'action introduite par les opposants à la destruction de la maison Rigo irrecevable et non fondée.

Le tribunal n'a relevé aucune irrégularité manifeste dans la procédure de destruction de cet immeuble.



Les opposants à la destruction de la maison Rigo avaient introduit un ultime recours en référé pour tenter de s'opposer aux travaux qui pourraient débuter cette semaine. Cet hôtel particulier de style néomosan bâti il y a un siècle est situé au bord de l'esplanade des Guillemins, adossé à un building qui doit lui aussi être démoli.

Les autorités estiment que le bâtiment ne présente pas d'intérêt patrimonial car il est construit en «faux vieux», tandis que ses défenseurs (les ASBL «SOS Mémoire de Liège» et «Le Vieux Liège») s'indignent de sa prochaine disparition et soulignent que cet immeuble était destiné à être classé alors qu'il avait été inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine.

Les opposants à la démolition de l'immeuble souhaitent obtenir l'annulation des travaux de démolition. Ils évoquaient des illégalités relatives au permis d'urbanisme, notamment liées au désamiantage d'un immeuble adossé ou encore au stockage d'éléments anciens déjà démontés.

Dans son ordonnance, le juge a déclaré l'action des opposants à la destruction irrecevable et non fondée. L'argumentation relative aux illégalités soulevées n'est pas fondée. Le juge a notamment souligné dans sa décision qu'à défaut d'illégalité manifeste, le pouvoir judiciaire n'a pas à juger de l'opportunité des décisions prises dans le cadre de l'aménagement du quartier des Guillemins et qu'il n'y a pas lieu de faire la balance des intérêts entre les parties.

(Belga)